

## Conditions d'admission 2024-2025

### Faculté des Sciences (FS)

*Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.*

#### Admission candidat hors union européenne

**Avant de soumettre son dossier, le candidat doit lire attentivement le règlement des admissions 2024-2025 et le guide de l'admission disponibles à la page [S'inscrire - Etudiant hors Union Européenne - Université de Mons \(umons.ac.be\)](#)**

En soumettant son dossier, le candidat a pris connaissance du guide de l'admission et adhère au règlement des admissions 2024-2025.

Le candidat dont le dossier a été accepté ne peut être inscrit que s'il est présent sur le territoire belge au plus tard le 30 septembre. Aucune prolongation de la date de validité du formulaire ne sera accordée. Le « formulaire standard » est valable **jusqu'au 30 septembre inclus** (Art. 9 du règlement des admissions). Toute demande d'inscription tardive sera considérée comme irrecevable.

### Critères académiques généraux pour l'admission 2024-2025

#### Pour l'ensemble des candidats

- Aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets et les dossiers hors délais seront refusés.
- Les frais de dossier doivent être payés selon les indications reprises sur le site web.
- L'authenticité des documents fournis sera vérifiée. Toute falsification de document entraînera l'annulation de l'admission et une procédure pour fraude.
- Le jury prend également en compte le contenu de la lettre de motivation personnalisée jointe au dossier d'admission et examine, via l'intérêt formulé par le candidat pour le domaine d'études, la filière ou le métier visé, si la formation sollicitée correspond à son projet professionnel et personnel et si celle-ci est en adéquation avec son profil et sa formation précédente éventuelle.

#### Bachelier (1er cycle)

(y compris pour les candidats aux examens d'admission aux études universitaires) :

- La demande d'admission doit être introduite dans un délai de 5 ans après l'obtention du diplôme secondaire à l'étranger (baccalauréat, diplôme d'Etat...).

## Conditions d'admission 2024-2025

- ☑ Une moyenne de 13/20 au diplôme secondaire est requise (en l'absence de note chiffrée, une mention « assez bien » est requise au minimum. A défaut de mention et/ou de note, le dossier sera transmis à la Faculté). Par ailleurs, seules les notes A, B et C sont considérées comme suffisantes pour répondre au 13/20 dans les matières reprises au « 'Advanced Level – General Certificate of Education » (titre émis à l'issue des études secondaires supérieures dans le système éducatif britannique, dans certains pays du Commonwealth et d'autres pays). Le candidat ne peut avoir obtenu une note autre que A, B et C pour répondre aux critères académiques exigés pour l'admission au grade de bachelier.
- ☑ Les candidats HUE répondant aux [critères d'assimilation](#) ne sont pas concernés par les critères académiques généraux ou spécifiques fixés par les facultés.
- ☑ Avoir déjà obtenu au moment de l'introduction de la demande d'admission, une décision d'équivalence au CESS donnant accès au cursus envisagé. Je dois veiller à fournir l'équivalence en cours de validité.  
Dans le cas d'une équivalence provisoire, en cours de validité, l'attestation visa permettant d'introduire la demande de visa auprès du consulat compétent ne sera délivrée qu'après réception de la preuve que le nécessaire a été entrepris pour obtenir l'équivalence définitive.

### Exceptions à cette règle :

- *Le candidat HUE résident sur le territoire belge (n'ayant pas besoin d'un VISA d'études) pouvant être admis sous réserve de la réussite du DAES ou de l'examen d'admission aux études de 1er cycle de l'enseignement supérieur.*

### Master (2<sup>e</sup> cycle)

Une moyenne de 12/20, ou en l'absence de note chiffrée, une mention « assez bien » (sans préjudice d'une évaluation plus approfondie du parcours académique par le jury de la faculté), est requise pour la(les) dernière(s) année(s) d'études prise(s) en compte dans le cadre de l'évaluation de la demande d'admission. En l'absence de note chiffrée ou de mention, le dossier sera transmis à la Faculté.

## Critères académiques spécifiques pour une admission à la FS

### Admission en BAB1 (bachelier Bloc 1) :

- Une **moyenne de 13/20** au diplôme secondaire est requise (critère général)
- La demande d'admission doit être introduite dans **un délai de 5 ans** après l'obtention du diplôme secondaire à l'étranger (baccalauréat, diplôme d'Etat...). Ce critère s'applique à **tous les étudiants**, même ceux ayant obtenu un diplôme de 1er cycle

## Conditions d'admission 2024-2025

### Admission en bachelier AU-DELA de la BAB1 :

- Une **moyenne de 13/20** au diplôme secondaire est requise (critère général)
- La demande d'admission doit être introduite dans **un délai de 5 ans** après l'obtention du diplôme secondaire à l'étranger (baccalauréat, diplôme d'Etat...). Ce critère s'applique à **tous les étudiants**, même ceux ayant obtenu un diplôme de 1er cycle.
- Pour les étudiants ayant déjà **réussi au moins 2 années d'études supérieures** consécutives d'un même cursus à l'étranger (bulletins ou relevés de notes à l'appui) ou ayant déjà obtenu un **diplôme de 1er cycle** à l'étranger, **une moyenne de 12/20 par année d'études réussie** est requise. Les demandes d'admission ne seront **pas prises en compte si une seule année d'étude supérieure a été suivie** dans un cursus à l'étranger. Le jury se réserve le droit de refuser de prendre en considération des années d'études réussies si la moyenne de chaque année d'études n'est pas au moins égale à 12/20 ou si les programmes de ces études sont trop éloignés de la formation demandée.

### Admission en Master :

**Le dossier ne pourra pas être accepté sous réserve de la réussite de l'année en cours.**

- Une **moyenne de 13/20** au diplôme secondaire est requise.
- Le dossier doit justifier de la **réussite de 3 années d'études supérieures** (180 crédits acquis) avec **l'obtention d'un diplôme** dans le domaine des sciences (biologiques ou mathématiques ou physiques ou informatiques ou chimiques). La Faculté se réserve le droit de refuser une admission si, au moment de l'analyse, le dossier ne comporte pas le diplôme requis.
- Une **moyenne de 14/20 au diplôme de 1er cycle** est requise. Le jury se réserve le droit de refuser de prendre en considération le diplôme obtenu s'il est trop éloigné de la formation de 1er cycle requise pour accéder au master.
- La demande d'admission doit être introduite dans **un délai de 3 ans** après l'obtention du diplôme de 1er cycle.